

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 novembre 2018
(Convocations du 12 novembre 2018)

L'an deux mille dix-huit le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER – Maire.

Etaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Nadège TANIÈRE, Véronique SIBILE, Danièle VERMANDERE, Hervé WARGNYE – Adjoint, Dominique TREHOU, Jean-Pierre FLOQUET, Patrick DUSSART, Philippe BEYAERT, Jean-Michel RAVIART, David LEFEBVRE, Manuel DONNEZ, Nicole DELVIGNE, Jacqueline DONNEZ, Anne-Michèle CORDIER, Bertrand BAUDUIN.

Etaient excusés : Hubert VANDENBERGHE qui a donné procuration à Véronique Sibile, Marie-Brigitte BAUDUIN qui a donné procuration à Jean-Claude Messenger, Sylvie LEMAIRE qui a donné procuration à Hervé Wargnye, Hermine DELESALLE, Alexandra PAWLAK, Chantal DUBOIS

David Lefebvre a été désignée secrétaire de séance.

1. Acquisition du terrain sis rue de l'Egalité (parcelle B 1430) par voie d'expropriation

M. le Maire expose au conseil la nécessité de l'acquisition d'un terrain destiné à l'agrandissement du cimetière. M. le Maire précise qu'il existe à côté du cimetière un terrain très convenable pour l'emplacement de cette extension (parcelle B 1430 de 3 859 m²), appartenant à une copropriété de 12 personnes. Après plusieurs sollicitations, l'un des copropriétaires n'a pas donné de réponse à la demande de vente amiable ; il y a donc lieu de poursuivre l'expropriation de ce terrain.

Le conseil municipal, autorise M. le Maire à poursuivre, aux fins ci-dessus exposées, la déclaration d'utilité publique du projet et l'acquisition par voie d'expropriation conformément au Code de l'expropriation du terrain sis rue de l'Egalité, parcelle B 1430 appartenant à l'indivision Ghislain-Lammertin-Dumont-Delannoy.

(Voté à l'unanimité)

2. Commission de contrôle des listes électorales

En application de l'article L.19 du Code électoral, le conseil municipal, décide de constituer la Commission de contrôle des listes électorales comme suit :

- Liste Bien vivre ensemble à Lecelles

• Titulaires	• Suppléants
Manuel DONNEZ	Dominique TREHOU
David LEFEBVRE	Jean-Michel RAVIART
Jean-Pierre FLOQUET	Patrick DUSSART

- Liste d'union pour la défense des intérêts communaux

• Titulaires	• Suppléants
Jacqueline DONNEZ	Bertrand BAUDUIN
Anne-Michèle CORDIER	Nicole DELVIGNE

(Voté à l'unanimité)

3. Délégué à la Protection des Données – Convention de mutualisation entre la CAPH, les communes et le Centre de Gestion

Afin d'aider les communes à se conformer à cette nouvelle réglementation, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et le Centre de Gestion du Nord (CDG), par l'intermédiaire de son service Créatic, proposent aux communes membres de la Porte du Hainaut un projet de mutualisation d'un délégué à la protection des données. Celui-ci sera issu du CDG.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la CAPH, le Centre de Gestion du Nord et la commune, relative à la mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données.

(Voté à l'unanimité)

4. Rémunération des agents recenseurs

En vue du recensement qui se déroulera en janvier et février 2019, le Conseil Municipal, décide de retenir les montants bruts suivants :

- 1,70 € par bulletin individuel collecté,
- 1 € par feuille de logement collectée,
- 25 € à chacune des deux séances de formation

(Voté à l'unanimité)

5. Attribution de prestations d'action sociale au personnel communal

Le Conseil municipal décide d'octroyer :

- des prestations d'action sociale sous forme de cartes cadeaux aux agents de la Commune à l'occasion de l'Arbre de Noël ;
- aux agents titulaires, stagiaires, contractuels ou bénéficiant d'un contrat de droit privé (présents au 30 novembre de l'année concernée) ; et pour leurs enfants de moins de 10 ans ;

M. le Maire propose d'allouer des cartes cadeaux de :

- 30 € pour les agents,
- 20 € pour les enfants de moins de 10 ans.

(Voté à l'unanimité)

6. Avis sur enquête publique des Voies Navigables de France

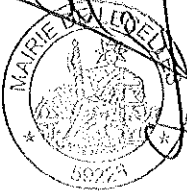
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une enquête publique portant sur :

- La demande présentée par les Voies Navigables de France (VNF) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter au titre de la loi sur l'eau des installations de transit et de stockage de sédiments non dangereux sur les communes de Château l'Abbaye et Mortagne-du-Nord ;
- L'instauration de servitudes d'utilité publiques sur ces deux communes ;
- La déclaration de projet emportant la mise en compatibilité des Plans Locaux d'urbanisme de Château l'Abbaye et Mortagne-du-Nord ;

Cette demande d'autorisation a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 25 octobre 2018. Les dates de déroulement de l'enquête publique sont du 19 novembre au 19 décembre 2018.

Le Conseil municipal, émet un avis favorable à la demande d'autorisation déposée par les VNF.

(Voté à l'unanimité)

 Le Maire
Jean-Claude MESSAGER